



## Assemblée communale du 22 mai 2017 Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 18 du 5 mai 2017, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic  
Scrutateurs : Christian Bérard, Michel Crausaz, Christophe Richoz, Huguette Vaucher  
Présents : 125 citoyennes et citoyens (6.37 % des électeurs et électrices)

### Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 12 décembre 2016  
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2016
  - 2.1 Comptes de fonctionnement
  - 2.2 Comptes des investissements
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Approbation
3. Planification financière 2018-2022 : présentation
4. Crédit pour l'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et Esmonts
  - 4.1 présentation
  - 4.2 rapport de la commission financière
  - 4.3 approbation
5. Reprise des infrastructures : PED Au Perrey III à Ursy et Les Sècherons à Vauderens
6. Modification du domaine privé/public, chemin du Signal à Esmonts
7. Règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire : présentation et approbation
8. Règlement du droit de cité communal – modification : présentation et approbation
9. Prêt à l'association Crèche le Bourillon : présentation et approbation
10. Projet de bâtiment administratif communal : présentation des réflexions et discussion
11. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Il donne un aperçu de l'ordre du jour de cette assemblée qui comporte 11 points. Il informe qu'au point 9, il n'y aura aucune décision à prendre. Seule une information sera donnée et toutes les explications nécessaires seront développées lors du traitement de ce point.

Il demande s'il y a une remarque ou une observation au sujet de la convocation et de l'ordre du jour proposé ?

Aucune autre remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Syndic nomme 4 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard, après l'approbation définitive du procès-verbal.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Il salue également la presse, représentée par M. Stéphane Sanchez du journal La Liberté, M. François Pharisa du journal La Gruyère et M. Marcel Colliard du journal de Moudon.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu.

Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE :            OUI            123            NON            0            Abstentions    2

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2016 est approuvé à la majorité des voix exprimées.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

## 2. Comptes 2016

Avant de passer les comptes en revue, M. le Syndic fait part de quelques commentaires :

- A l'instar de la grande majorité des autres communes du canton, les comptes de notre commune sont positifs
- l'excédent de produits, avant les amortissements supplémentaires, est de CHF 2'050'000.00.

Cette situation est de bon augure afin de pouvoir supporter les importants investissements en cours, notamment le nouveau complexe scolaire, et ceci sans devoir penser à une augmentation fiscale. C'était et cela reste l'objectif du Conseil communal. La planification financière à 5 ans renseignera encore mieux sur l'évolution des finances communales.

Un extrait des comptes a été inséré dans le journal d'information. Il est également possible de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.

M. le Syndic présente en détail les comptes de fonctionnement 2016.

### 2.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
<b>Administration</b>	<b>833'117.90</b>	<b>163'973.50</b>
Excédent de charges		669'144.40
<b>Ordre public</b>	<b>379'964.90</b>	<b>336'498.10</b>
Excédent de charges		43'466.80
<b>Enseignement et formation</b>	<b>2'981'279.70</b>	<b>284'284.78</b>
Excédent de charges		2'696'994.92
<b>Culte culture et loisirs</b>	<b>358'153.05</b>	<b>97'113.10</b>
Excédent de charges		261'039.95
<b>Santé</b>	<b>979'443.90</b>	<b>26'379.05</b>
Excédent de charges		953'064.85
<b>Affaires sociales</b>	<b>1'162'277.65</b>	<b>0.00</b>
Excédent de charges		1'162'277.65
<b>Transports et communications</b>	<b>432'827.55</b>	<b>51'796.90</b>
Excédent de charges		381'030.65
<b>Protect. et aménag. de l'environn.</b>	<b>1'157'010.30</b>	<b>1'139'512.55</b>
Excédent de charges		17'497.75
<b>Economie</b>	<b>33'410.60</b>	<b>0.00</b>
Excédent de charges		33'410.60
<b>Finances et impôts</b>	<b>2'559'348.71</b>	<b>9'027'566.91</b>
Excédent de produits	6'468'218.20	

Explications des principales variations

**0. Administration :**

- Augmentation en raison d'une modification dans la comptabilisation et de l'adaptation du traitement du conseil communal en début de législature

**1. Ordre public :**

- Police du feu communale bénéficiaire, situation exceptionnelle CHF 20'000.00 en-dessous du budget

**2. Enseignement et formation :**

- Comptes conformes au budget

**3. Culte, culture et loisirs :**

- Comptes conformes au budget

**4. Santé :**

- CHF 12'000.000 de moins que le budget

**5. Affaires sociales :**

- CHF 20'000.00 de moins que le budget

**6. Transports et communications :**

- Comptes conformes au budget

**7. Protection et aménagement de l'environnement :**

- Approvisionnement en eau : ce chapitre est couvert à 93.55%
- Protection des eaux : ce chapitre est couvert à 100%
- Gestion des déchets : couverture conforme à la loi
- Cimetière : toutes les taxes de désaffectation sont encaissées
- Aménagement du territoire : conforme au budget

**8. Economie :**

- Comptes conformes au budget

**9. Impôts :**

- Impôt sur le revenu et sur la fortune : CHF 1 million de rentrées supplémentaires
- Impôt à la source : CHF 60'000.00 de rentrées supplémentaires
- Impôt sur le capital des personnes morales : CHF 425'000.00 de rentrées supplémentaires
- Impôt sur les prestations en capital : CHF 60'000.00 de moins de rentrées que prévues au budget
- Impôt sur les gains immobiliers et sur les mutations : CHF 80'000.00 de rentrées supplémentaires.

L'excédent de produits effectif de l'exercice 2016 avant les amortissements supplémentaires est de CHF 2'049'674.18. Les amortissements supplémentaires se montent à CHF 1'799'383.55.

**Excédent de produits : CHF 250'290.63.**

**Récapitulation du compte de fonctionnement en CHF**

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Totaux du fonctionnement</b>	<b>10'876'834.26</b>	<b>11'127'124.89</b>	<b>8'827'945.50</b>	<b>9'036'108.50</b>
Administration	833'117.90	163'973.50	786'670.00	127'880.00
Ordre public	379'964.90	336'498.10	361'993.60	298'695.60
Enseignement et format.	2'981'279.70	284'284.78	2'949'454.05	251'100.00
Culte, culture et loisirs	358'153.05	97'113.10	370'862.50	97'700.00
Santé	979'443.90	26'379.05	1'008'947.30	43'000.00
Affaires sociales	1'162'277.65	0.00	1'182'790.00	0.00
Transports et communic.	432'827.55	51'796.90	409'980.00	53'600.00
Prot. et aménag. Envir.	1'157'010.30	1'139'512.55	1'063'756.50	951'329.20
Economie	33'410.60	0.00	35'981.55	0.00
Finances et imoôts	2'559'348.71	9'027'566.91	657'510.00	7'212'803.70
<b>Excédent de produits</b>	<b>250'290.63</b>		<b>208'163.00</b>	

## 2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Renouvellement matériel informatique et téléphonie	22'000.00	20'127.10	-1'872.90
Réfection route de Blessens, Vauderens	430'000.00	416'192.60	-13'807.40
Chemin piétonnier, Esmonts	125'000.00	170'659.60	45'659.60
Crédit d'étude zone « les Terraux » Ursy	25'000.00	25'000.00	0.00
<b>Total</b>	<b>602'000.00</b>	<b>631'979.30</b>	<b>29'979.30</b>

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2016	Report budget 2016
Construction d'abris communaux	780'000.00	0.00	780'000.00
Subventions cantonales pour abris communaux	-299'250.00	0.00	-299'250.00
Utilisation réserve pour abris protection civile	-585'750.00	0.00	-585'750.00
Construction complexe scolaire	22'630'000.00	2'086'169.00	19'306'090.10
Participation reçue de tiers	-50'000.00	0.00	-50'000.00
Subventions cantonales	-1'220'000.00	0.00	1'220'000.00
Réfection routes AF	1'130'410.00	291'199.30	214'721.55
Réfection Chemin Bois du Mont, Ursy	135'000.00	15'288.45	118'691.60
Réfection Rue de l'Eglise, Ursy	200'000.00	0.00	200'000.00
Bouclage défense incendie, Ursy	40'000.00	1'967.50	37'899.50
Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP)	20'000.00	0.00	20'000.00
Chapelle funéraire	230'000.00	190'908.65	35'771.95
Participation commune de Montet pour la chapelle funéraire	-30'000.00	-22'486.85	-7'112.55
Equipement zone « Les Terraux », Ursy	1'115'000.00	97'198.35	1'017'801.65
Participation de tiers équipement zone « Les Terraux », Ursy	-215'000.00	0.00	-215'000.00
Equipement quartier « Derrière-la-Grange »	3'600'000.00	522'927.85	55'766.25
Vente de parcelles quartier « Derrière-la-Grange »	-5'626'440.00	-1'372'820.00	-1'027'409.30
Achat de terrain en zone d'intérêt général	1'575'000.00	0.00	1'181'652.45
<b>Total</b>	<b>23'428'970.00</b>	<b>1'810'352.25</b>	<b>19'563'873.20</b>

**Récapitulation des investissements nets 2016 en CHF :**

Bouclés	CHF	220'950.35
Non bouclés	CHF	1'810'352.25
Taxes de raccordement	CHF	-246'188.60
Participation de tiers et subventions	CHF	-105'287.00
Vente de terrain	CHF	-7'260.00
<b>Total des investissements nets 2016</b>	<b>CHF</b>	<b>1'672'567.00</b>

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés.

Le bilan au 31 décembre 2016 des immobilisations (placements et patrimoine administratif est de CHF 10'503'505.40.

**Bilan au 31 décembre 2016 :**

<b>Actif</b>	<b>CHF</b>	<b>Passif</b>	<b>CHF</b>
Disponibilités	2'361'147.54	Engagements courants	709'111.12
Avoirs	2'676'268.49	Dettes à court terme	0.00
Placements	1'126'101.35	Dettes à moyen et long terme	9'266'300.00
		Engagement envers des entités particulières	95'135.19
Actifs transitoires	252'166.54	Provisions	180'000.00
Patrimoine administratif	9'377'404.05	Passifs transitoires	349'241.40
		Réserves	1'597'001.85
		Capital	3'596'298.41
<b>Totaux</b>	<b>15'793'087.97</b>		<b>15'793.087.97</b>

**Chiffres-clé 2016 :**

Endettement net	CHF	7'161'034.67
Dette par habitant au 31.12.2015	CHF	1'492.57
Dette par habitant au 31.12.2016	CHF	2'439.04
Marge nette d'autofinancement (Cash Flow)	CHF	2'491'083.03
Capacité d'investissement au 31.12.2016	CHF	11'168'687.75

**2.3 Rapport de la commission financière**

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2016 ont été révisés par la société Fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 25 avril 2017, un entretien final au sujet de la vérification des comptes 2016 a eu lieu avec Mme Christelle Décoppet, réviseure responsable, la Commission financière, M. Philippe Conus, Syndic et responsable du dicastère des finances ainsi que Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales. La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de révision. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du dicastère des finances, pour la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée communale à approuver les comptes 2016 qui se soldent par un excédent de produits de CHF 250'290.63 et le compte des investissements par un excédent de charges de CHF 1'672'567.00.

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

## 2.4 Approbation

VOTE :                    OUI                    116                    NON                    0                    Abstention                    0

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2016 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité des voix. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2016 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2016. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la Fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

## 3. Planification financière 2018-2022 - présentation

Selon l'article 86d de la LCo, la commune établit un plan financier sur 5 ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal sur préavis de la commission financière. Le plan financier et ses mises à jour sont présentés à l'assemblée communale qui ne se prononce pas (information).

Le résultat d'un plan financier sur 5 ans est le résultat d'un immense travail effectué principalement par Mme Sophie Progin, Caissière communale. La planification est ensuite analysée et avalisée par le Conseil communal.

M. le Syndic rappelle les principes de la planification financière. Il donne principalement un aperçu sur l'évolution probable des charges et des revenus pour les 5 prochaines années.

Le plan financier adopté par le Conseil communal est présenté à la commission financière qui donne un préavis. Le plan financier 2018-2022 de la Commune d'Ursy donne la vue d'ensemble suivante :

Années	Dépenses	Recettes	Résultat
<b>2018</b>	<b>9'962'594</b>	<b>10'068'953</b>	<b>106'359</b> <b>(-735'731)</b>
<b>2019</b>	<b>10'935'161</b>	<b>10'547'215</b>	<b>-387'946</b> <b>(-771'360)</b>
<b>2020</b>	<b>11'107'030</b>	<b>10'718'677</b>	<b>-388'353</b> <b>(-674'432)</b>
<b>2021</b>	<b>11'567'020</b>	<b>10'896'307</b>	<b>-670'713</b>
<b>2022</b>	<b>11'548'619</b>	<b>11'079'618</b>	<b>-469'001</b>

Explication : dans la colonne résultat, le chiffre entre parenthèse est celui de la planification de 2015.

M. le Syndic explique que les économies possibles en fonction de la situation sur le marché des intérêts. Avec l'investissement du nouveau complexe scolaire, des économies importantes peuvent être réalisées si le marché est favorable aux emprunteurs.

Préavis de la commission financière :

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission, donne lecture du rapport.

La planification présentée a été établie en fonction des données actuelles connues et des projections fournies par le canton et le district. Les explications concernant cette planification ont été données, en toute transparence, par M. Philippe Conus et Mme Sophie Progin lors de la réunion du 25 avril 2017. La commission financière donne un préavis favorable à cette planification.

Discussion :

- Mme Corinne Cattin demande quelle est la progression du nombre d'habitants par année
- M. le Syndic : l'augmentation se situe entre 2 et 2,5 % par année

M. le Syndic adresse un tout grand merci à Mme Progin et aux membres de la commission financière.

**4. Crédit d'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et d'Esmonts**

M. le Syndic donne la parole à M. Bernard Oberson

**4.1 Présentation**

Suite au contrôle effectué par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, SAAV, en août 2016, la Commune a l'obligation de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations d'eau potable situées dans les villages d'Esmonts et de Vuarmarens. Présentation de photos de la situation actuelle à Vuarmarens.

Le projet prévoit :

- la suppression du réservoir de Vuarmarens qui ne répond plus aux exigences pour l'eau potable
- la mise en conformité du réservoir d'Esmonts
- l'équipement de ces villages d'un réseau de défense contre l'incendie pour améliorer la sécurité et la rapidité d'intervention.

La construction d'une conduite de transport est projetée entre Esmonts et Vuarmarens ainsi qu'une station de pompage à Vuarmarens.

L'étude prévoit aussi le bouclage avec les installations existantes du reste de la commune. Ceci permettra d'optimiser l'utilisation de l'eau des sources de la commune et ainsi contribuer à la diminution de l'achat d'eau à nos fournisseurs.

Cette demande d'investissement pour cette étude comprend également

- les devis avec soumissions
- les dossiers de demande de subventions au SAgri et à l'ECAB
- la préparation du dossier pour la mise à l'enquête publique

L'investissement demandé est le suivant :

<b>Coût :</b>	<b>CHF</b>	<b>50'000.00</b>
Financement par les crédits disponibles		
<b>Charge annuelle :</b>		
Amortissement 15% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo	CHF	7'500.00
Intérêts 3%	CHF	<u>1'500.00</u>
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>9'000.00</b>

**4.2 Rapport de la commission financière**

Mme Bernadette Hug donne lecture du rapport de la commission financière.

Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 50'000.00. Cet investissement sera couvert par les crédits disponibles. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 9'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune

d'Ursy. En conséquence, la commission financière demande d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement.

M. le Syndic précise que la Commune n'a pas vraiment le choix car les installations ne sont plus conformes. L'étude permettra de chiffrer le coût des travaux. Le prix de l'eau ne devrait pas être modifié.

Discussion :

- M. Alain Théraulaz : le prix de l'eau est-il pris en compte dans la planification financière ?
- M. le Syndic : non car les dépenses et recettes du chapitre de l'eau font partie des taxes causales et celles-ci n'ont pas d'influence dans la planification financière. Les coûts doivent être couverts par les taxes.

VOTE :            OUI            125            NON            0            Abstention    0

Le crédit d'étude de la mise en conformité des installations d'eau potable du secteur de Vuarmarens et d'Esmonts et son financement sont approuvés à l'unanimité.

**5. Reprise des infrastructures : PED « Au Perrey III » à Ursy et « Les Sècherons » à Vauderens**

PED « Au Perrey III » à Ursy

Récusation : propriétaires et parenté jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré. 3 personnes quittent la salle :

MM. Claude Baudois, Gilbert Butty et Mme Marie-Hélène Butty.

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal :

Il s'agit de la reprise des infrastructures du PED « Au Perrey III ». L'endroit est situé sur un plan projeté à l'écran. Cela concerne la reprise de l'art. 276 RF et de l'art. 419 RF. Dans le but de régler le permis d'équipement de détail, une convention avait été passée entre la commune et les propriétaires MM. Albert et Claude Baudois, René et Jean-François Butty ainsi que M. Gilbert Butty, représentant ses frères par procuration.

M. Patric Conus mentionne les principaux points de la convention. La reprise par la commune des équipements et des infrastructures de base se fait, en principe, lorsque toutes les parcelles seront construites et sans frais pour la commune. M. Conus explique également la marche à suivre si une modification doit intervenir après la reprise. Celle-ci est à la charge du ou des propriétaires faisant la demande.

Le procès-verbal de reprise selon les normes SIA a été signé par toutes les parties le 18 juin 2003.

Inscription au registre foncier :

Les servitudes concernant les équipements à savoir les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le bassin de rétention, les conduites d'eau, les conduites électriques et téléphoniques ainsi que les places de rebroussement et le chemin piétonnier seront inscrits au Registre Foncier par le géomètre dans le cadre de l'établissement du verbal de division.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE :            OUI            121            NON            0            Abstention    1

La reprise des infrastructures : PED « Au Perrey III » à Ursy est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Retour des 3 personnes qui se sont récuses.

« Les Sècherons » à Vauderens

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, Conseiller communal :



Il s'agit de la reprise des infrastructures du quartier « Les Sècherons » à Vauderens. L'endroit est situé sur un plan projeté à l'écran. Cela concerne les articles 1474 RF et 1472 RF. Le quartier se situe en dessus de la gare et dessert aussi le tennis. Dans le but de régler le permis d'équipement de détail, une convention a été passée entre la commune et les propriétaires soit l'entreprise Grisoni Zaugg à Bulle et Monsieur Paul-Henri Binz à Bulle

M. Patric Conus mentionne les principaux points de la convention. La reprise par la commune des équipements et des infrastructures de base se fait, en principe, lorsque toutes les parcelles seront construites et sans frais pour la commune. M. Conus explique également la marche à suivre si une modification doit intervenir après la reprise. Celle-ci est à la charge du ou des propriétaires faisant la demande.

Reprise des infrastructures :

Les infrastructures ont été contrôlées par la commune le 2 décembre 2011. Le procès-verbal de reprise, selon les normes SIA a été signé par toutes les parties.

Inscription au Registre Foncier :

Les propriétaires s'engagent à réaliser et à demander l'inscription au RF d'une servitude de passage pour les utilisateurs du tennis ainsi qu'une servitude pour les quatre places de parc pour les joueurs.

M. le Syndic rappelle que la convention a été signée entre les propriétaires et l'ancienne commune de Vauderens.

Discussion :

- M. Alain Théraulaz : Qu'en est-il de la mise en place de la zone 30 km/h dans le quartier ?
- M. le Syndic : ce point sera repris dans les divers.

VOTE :                    OUI                    125                    NON                    0                    Abstention                    0

La reprise des infrastructures : « Les Sècherons » à Vauderens est acceptée à l'unanimité.

## **6. Modification du domaine privé/public, Chemin du Signal à Esmonts**

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Amadori, Conseillère communale :

La situation de la route est projetée à l'écran. Actuellement l'article 1005 RF Ursy, secteur Vuarmarens, comprend des terres agricoles et le Chemin du Signal. Il fait partie du domaine communal privé. Le Conseil communal propose de modifier le statut de chemin « privé » à chemin « public » et ainsi créer un nouvel article en excluant les terres agricoles et en rajoutant la partie du chemin situé devant l'école d'Esmonts. C'est une simplification au niveau du cadastre. Ce changement de chemin privé à chemin public de dévestiture n'aura aucune conséquence pour les riverains, leur accès, l'entretien de la route et le déneigement.

M. le Syndic précise que la commune fait cette demande aussi dans le cadre de la réfection des Routes AF.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE :                    OUI                    125                    NON                    0                    Abstention                    0

La modification du domaine privé/public du Chemin du Signal à Esmonts est acceptée à l'unanimité.

## **7. Règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire : présentation et approbation**

M. le Syndic donne la parole à M. Régis Magnin, Conseiller communal :

Le nouveau règlement est projeté sur l'écran. Il est disponible sur le site internet de la commune.

Jusqu'à ce début d'année 2017, la chapelle funéraire se situait dans l'espace sous le clocher de l'église d'Ursy propriété de la paroisse. Depuis cette année, les communes du cercle d'inhumation disposent d'une nouvelle chapelle funéraire dès lors un règlement relatif à son utilisation est nécessaire. M. Magnin présente les points les plus importants.

Il précise que, concernant le tarif, celui-ci est identique qu'il y ait un défunt ou deux dans la chapelle funéraire. Il y a la possibilité de séparer l'espace en 2 cellules.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE :                    OUI                    125                    NON                    0                    Abstention                    0

Le règlement relatif à l'utilisation de la chapelle funéraire est accepté à l'unanimité.

## **8. Règlement sur le droit de cité communal – modification : présentation et approbation**

M. le Syndic donne la parole à M. Jean Balmer, Conseiller communal :

Le règlement communal sur le droit de cité d'Ursy précise à l'article 9 que le coût des émoluments administratifs est à la charge du demandeur. Les émoluments doivent couvrir tous les frais liés à la demande du droit de cité. Il a été observé que lors du traitement de certains dossiers les émoluments facturés ne couvraient pas les frais, raison pour laquelle le Conseil communal propose de corriger les montants des émoluments. M. Balmer présente les modifications que le Conseil communal propose d'apporter à l'article 9 du règlement soit :

Par dossier, les émoluments suivants peuvent être perçus :

### Naturalisation ordinaire

<b>Ancien</b> : audition par la Commission des naturalisations	CHF	50-150
<b>Nouveau</b> : audition par la Commission des naturalisations	CHF	200-600

### Naturalisation ordinaire pour les personnes de la 2<sup>ème</sup> génération

#### **Ancien :**

Examen préalable du dossier	CHF	50-100
Enquête complémentaire effectuée par la Commune	CHF	20-100
Cours d'instruction civique, document civique	CHF	20-50
Audition par la Commission des naturalisations	CHF	20-50
Décision du Conseil communal	CHF	25-100

#### **Nouveau :**

Examen préalable du dossier	CHF	100-200
Enquête complémentaire effectuée par la Commune	CHF	20-150
Cours d'instruction civique, document civique	CHF	20-150
Audition par la Commission des naturalisations	CHF	100-300
Décision du Conseil communal	CHF	50-200

### Octroi du droit de cité pour les personnes confédérées ou fribourgeoises

<b>Ancien</b> : Examen préalable du dossier	CHF	25-50
Décision du Conseil communal	CHF	25-100

<b>Nouveau</b> : Examen préalable du dossier	CHF	100-200
Décision du Conseil communal	CHF	50-200

### Discussion :

- M. Laurent Morend : est-ce que pour accueillir quelqu'un, on doit toujours faire payer ?
- M. Jean Balmer : le travail administratif est important. La commune doit pouvoir couvrir les frais engendrés par les demandeurs du droit de cité. Ces émoluments sont raisonnables. M. Balmer a consulté les tarifs pratiqués dans les autres communes et les tarifs proposés sont identiques sauf la commune de Fribourg qui demande jusqu'à CHF 3'000.00.

M. le Syndic précise que ce règlement et les tarifs découlent de la loi fédérale et cantonale sur la naturalisation.

- M. Christoph Kämpfer : trouve le tarif de Fr. 120.00/h en cas de recours à un juriste trop bas. Ne faudrait-il pas profiter de mettre à jour ce tarif ?
- M. Jean Balmer : jusqu'à maintenant, il n'a jamais été nécessaire de consulter un juriste. Nous pouvons compter sur la juriste de la Préfecture.
- Une citoyenne demande si les tarifs actuels sont vraiment anciens pour qu'ils passent du simple au double ?
- M. Jean Balmer : non le règlement est récent mais avec la pratique, on s'est aperçu qu'avec les anciens tarifs, les frais n'étaient pas couverts. C'est la raison pour laquelle, il est proposé de les adapter.

M. le Syndic précise que les tarifs proposés sont raisonnables et couvrent simplement les frais. La commission effectue de l'excellent travail et il est tout à fait légitime de percevoir des émoluments qui restent convenables.

VOTE :                    OUI    122                    NON                    0                    Abstentions    3

La modification du règlement sur le droit de cité communal est acceptée à l'unanimité des voix exprimées.

### **9. Prêt à l'Association « Crèche le Bourillon » présentation**

M. le Syndic confirme que comme mentionné au début de l'assemblée, aucune décision ne sera prise maintenant. Une situation plus compliquée que prévu fait que le dossier n'est pas encore prêt et la décision est reportée à l'assemblée communale de décembre 2017.

Le Conseil communal tient cependant à donner une information au sujet de la Crèche le Bourillon et de sa situation actuelle. M. le Syndic relate l'historique de cette structure depuis son ouverture en 2010.

C'est une structure privée depuis le début. Si du côté pédagogique, tout a toujours bien fonctionné, la procédure pour l'obtention des subventions fédérales a été déficiente tout comme le travail administratif. La structure s'est rapidement retrouvée avec une dette d'environ CHF 120'000.00.

En 2011, elle a été intégrée dans l'IAPEG (petite enfance en Glâne). En 2013, l'association « Crèche le Bourillon » a été créée. Afin de stabiliser la structure, Mme Sophie Progin, MM. Jean Balmer et Raymond Jaquet (propriétaire des locaux) ont intégrés le comité.

Entre fin 2014 et début 2015, les trois personnes mentionnées ci-dessus ont démissionné suite à des divergences de vue avec la directrice.

Il s'en est suivi des séances de crise auxquelles ont participé M. le Préfet et M. le Syndic. En avril 2015, un nouveau comité a été élu. M. Philippe Conus est nommé vice-président et la directrice démissionne.

Situation actuelle :

- le besoin de la crèche est avéré
- le Conseil communal est d'avis que cette structure doit perdurer
- le personnel est compétent et pédagogiquement pas de problème
- la dette bancaire de CHF 100'000.00 sans garantie subsiste
- le comité est toujours motivé mais arrive à bout de souffle
- sans intervention de la Commune, la structure est en danger.

Suite :

- l'assemblée de l'association est convoquée pour le 21 juin 2017
- en cas d'intervention de la Commune, sa présence au comité devra être renforcée. Il est important d'avoir une influence sur la gestion
- une planification financière devra être établie
- proposition sera présentée à l'assemblée communale de décembre 2017

Discussion :

- M. Robert Magnin : à qui la banque a-t-elle prêté ?
- M. le Syndic: la banque a fait un prêt à l'association
- M Robert Magnin demande si les tarifs appliqués sont trop élevés ? D'autre part il propose que la commune prenne la dette à son compte
- M. le Syndic : les tarifs sont identiques aux autres structures de la Glâne. Il remercie pour la proposition, le Conseil communal en prend note.
- M. Walter Laubscher : demande pourquoi une telle structure est privée ? Elle représente un besoin pourquoi ne serait-elle pas publique ?
- M. le Syndic : la personne qui a créé cette structure ne le voulait pas. Les autres structures d'accueil de la petite enfance telle que l'Association d'accueil familial de jour de la Glâne sont aussi privées. Dans le canton, il n'y a que Villars-sur-Glâne qui a une crèche publique. Ce dossier sera repris en assemblée communale de décembre 2017.

**10. Projet de bâtiment administratif communal : présentation des réflexions et discussion**

En préambule, M. le Syndic rappelle que lors des discussions et décisions concernant le nouveau complexe scolaire, le Conseil communal avait déjà informé des besoins pour un nouveau bâtiment administratif communal. Le Conseil communal désire présenter ses réflexions à l'assemblée communale. M. le Syndic donne la parole à Mme Nadia Hermann, Conseillère communale.

Mme Hermann a le plaisir de présenter les variantes proposées par le Conseil communal pour un nouveau bâtiment administratif communal.

Les locaux administratifs actuels ont été mis en fonction en 1987. Ils avaient été conçus pour une commune de 500 à 1000 habitants. Actuellement la population de la commune d'Ursy est de plus de 3'000 habitants. Les unités de travail ont aussi augmenté.

Le Conseil communal a étudié les différentes options pour l'emplacement de la nouvelle administration. Mme Hermann présente le diaporama et explique les diverses variantes étudiées avec leurs avantages et leurs inconvénients

<b>1. Bâtiment école rénovée Ursy</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
La commune est propriétaire Emplacement idéal	Surfaces et volumes insuffisants Bâtiment protégé, difficile à transformer Bâtiment encore nécessaire aux besoins scolaires

<b>2. Bâtiments scolaires actuels de Vuarmarens, Esmonts, Mossel et Vauderens</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
La commune est propriétaire	Surfaces et volumes insuffisants (Vauderens) Bâtiments protégés (Esmonts et Mossel), difficiles à transformer Bâtiments décentralisés par rapport à la concentration de la population de la commune

<b>3. Auberge du Chamois à Vauderens</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
La commune est propriétaire Surfaces et volumes suffisants Transformation possible	Bâtiment décentralisé (comme ci-dessus) Perte d'un établissement public
Coût : env. CHF 2'000'000.00 (estimation sommaire)	

<b>4. Parcelle 318 RF sise sur la Route de Moudon à côté du garage Gavillet</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
La commune est propriétaire du terrain Emplacement centralisé Bâtiment neuf et fonctionnel	Accès piétonnier « plus délicat » Surface de la parcelle (surface 2916 m2) : que faire avec le reste ?
Coût : entre CHF 2'000'000.00 et 2'500'000.00 (estimation sommaire)	

<b>5. Place devant la salle communale</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Surface disponible Création d'un parking souterrain + maintien d'une partie du parking en surface Bâtiment centralisé, neuf et fonctionnel Accès facilité (ascenseur) Proximité de la salle communale Intégration dans l'environnement – place du village Utilisation multiple du parking (ex. marché d'automne couvert)	Perte de surface comme place de fête Coût
Coût : CHF 4'00'000.00 (estimation sommaire)	

L'avis du Conseil communal :

Le Conseil communal est favorable aux variantes 4 et 5 soit construire un bâtiment neuf sur la parcelle 318 RF à la Route de Moudon à proximité du garage Gavillet ou sur la place devant la salle communale.

M. le Syndic : la première question qui doit trouver une réponse est : où implanter l'administration communale ? Le Conseil communal est d'avis que le bâtiment administratif doit se trouver dans le village le plus peuplé. La moitié de la population de la commune vit à Ursy et cette proportion va encore augmenter. La variante sur la place de la salle communale est onéreuse et il s'agit de rester prudent avec l'estimation des coûts (pour l'instant au m3). Il pourrait y avoir de mauvaises surprises en construisant un parking souterrain.

Discussion :

- M. Jean-Marie Monnard pense que le coût de la réalisation du bâtiment sur la parcelle 318 a été sous-estimé. Il demande si le terrain situé à côté de la place de la salle communale appartient à la commune.
- M. le Syndic répète que c'est une estimation au m3. Le terrain à côté de la place de la salle n'appartient pas à la commune mais à l'entreprise Mifroma qui ne souhaite pas vendre.
- M. Jean-Paul Robert fait une autre proposition : construire un étage en plus sur le bâtiment de la salle communale ou modifier ce bâtiment pour aménager l'administration communale.
- Mme Aurélie Surchat : Pourquoi la surface de la parcelle 318 n'est pas considérée optimale ?
- M. le Syndic : cette parcelle a une surface de 2'916 m2. Il faudrait bien réfléchir à comment bien implanter le bâtiment de façon à bien valoriser la parcelle.
- M. Yann Pichon : pourrait-on intégrer une caserne pour les pompiers dans le futur bâtiment ?
- M. le Syndic : le besoin d'un nouveau bâtiment administratif est une priorité. Le bâtiment actuel de l'administration sera occupé par l'accueil extra-scolaire. En ce qui concerne un nouveau local pour les pompiers, la réflexion débute. A ce stade, l'emplacement idéal se situerait entre Ursy et Rue mais il n'est pas exclu de prendre cette option dans la réflexion tout comme celle d'y intégrer le service social de la Glâne-Sud.
- Mme Pascale Mottet comprend que l'on a besoin de place mais trouve dommage de diminuer la place devant la salle communale.
- M. le Syndic : le Conseil communal est conscient de cela et l'a relevé dans les inconvénients. Il pense qu'un accès sur la parcelle vers le garage est gérable.
- M. Robert Magnin : pense qu'aucune des propositions n'est valable. Il propose l'ancienne fromagerie et porcherie d'Ursy. C'est un emplacement central. Il trouverait cette solution idéale.

- M. le Syndic : le Conseil communal retient la proposition pour autant que le problème de la pollution au mazout soit réglé.
- M. Walter Laubscher : il faut solutionner le problème de la pollution avant. Ajouter un étage à la salle communale est possible.
- M. Laurent Morend comprend les besoins mais investir 4 millions pour un garage souterrain est un luxe. La parcelle à proximité du garage est très bien, il faut bien implanter pour économiser. On parle aussi d'un bâtiment pour les pompiers alors il faut faire attention de répondre aux besoins et rester raisonnable.
- M. le Syndic rappelle que, durant ces 15 dernières années dans l'ancienne commune d'Ursy, les contribuables ont pu bénéficier de plusieurs baisses fiscales pour une seule augmentation. Le Conseil communal a toujours su se montrer réfléchi et raisonnable dans la gestion des investissements.
- M.J.-M. Bischof : pourquoi pas l'ancienne école d'Ursy ?
- M. le Syndic : la surface disponible n'est pas suffisante. L'installation obligatoire d'un ascenseur est problématique. Ce bâtiment est protégé. Il sera toujours utilisé pour les activités scolaires.
- M. Marcel Gavillet, Bionnens : est d'avis que l'administration doit se situer à Ursy. Toutes les autres variantes sont à exclure. Le choix de la parcelle à côté garage Gavillet s'impose. Il vaut mieux avoir des m2 en trop que le contraire. La solution de la fromagerie risque de poser pas mal de problèmes.
- M. Christoph Kämpfer remercie d'avoir présenté toutes les possibilités. Il encourage à mener la réflexion plus loin : l'administration c'est le centre mais effectuer la réflexion sur l'ensemble du centre d'Ursy serait judicieux.

M. le Syndic remercie les citoyennes et les citoyens pour leurs avis et leurs réflexions. Le Conseil communal en tiendra compte et continuera d'étudier le projet afin de trouver et présenter la meilleure solution.

## 11. Divers

### Informations du Conseil communal

1. **La ligne de bus Vauderens-Moudon** va être rétablie avec l'entrée en vigueur du nouvel horaire en décembre 2017.
2. **Nouveau complexe scolaire** : le calendrier est tenu, les bâtiments seront prêts pour la rentrée 2018. L'inauguration est fixée au samedi 22 septembre 2018. Toute la population sera conviée.
3. **Réfection de la route cantonale Ursy-Moudon** : le canton procède à des travaux sur la route cantonale Ursy-Moudon soit la pose d'un tapis phono absorbant, la réfection de canalisations cantonales et communales ainsi que la réfection de bordures et places d'arrêt de bus. Les travaux vont durer encore quelques mois ce qui entraînent des perturbations. Le Conseil communal tout comme les responsables du SPC (Service des Ponts & Chaussées) sollicitent la compréhension et la patience des usagers surtout envers les collaborateurs de l'entreprise mandatée. La route sera fermée le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2017. Une déviation sera mise en place.
4. **Zones 30 km/h dans les quartiers des Sècherons et des Charbonnières à Vauderens** : la signalisation sera installée en 2017.

### Discussion :

- M. Alain Théraulaz soulève le problème des 4 places de parc du tennis sur lesquelles il y a des véhicules stationnés à longueur d'année.
- M. le Syndic : les places de parc du tennis se situent sur l'art. 485. Les places dont parlent M. Théraulaz sont des places visiteurs pour le quartier des Sècherons.
- M. Philippe RoCHAT : est intervenu durant la nuit pour faire cesser les nuisances. Il s'est retrouvé en face de 3 personnes fortement alcoolisées qui causaient des dégâts. Il ne trouve pas normal de laisser se dégrader la situation.
- M. le Syndic est conscient de cette situation déplorable. Le Conseil communal interviendra à nouveau.

- M. Jean-Pierre Conus Vuarmarens : concernant la réfection de la route cantonale, les riverains doivent-ils prendre des mesures spéciales ?
- M. Laurent Surchat, technicien communal, répond que les riverains recevront des infos et que pour eux l'accès est assuré.
- Mme Corinne Cattin demande des informations concernant les infrastructures liées à l'internet dans la commune. Elle habite au chemin du Perrey et sa connexion est déplorable. Que fait la commune par rapport à cela ?
- M. Patrice Conus, Conseiller communal : lors de la dernière assemblée, les citoyens ont voté un crédit pour l'extension du réseau haut débit. La Commune a signé un contrat avec Swisscom La réalisation des travaux est confiée à Cablex. La commune essaie de faire avancer la réalisation le plus vite possible. Les travaux devraient être terminés pour la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer et au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée communale. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement. Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur dévouement, leur disponibilité et leur engagement pour la cause publique. Les défis sont encore nombreux.

Il souhaite un bel été et de belles vacances à chacun et beaucoup de plaisir à résider dans la commune d'Ursy. Les membres du Conseil communal et les collaborateurs communaux sont toujours à disposition pour répondre aux éventuelles questions des citoyennes et des citoyens.

Il invite toutes les personnes présentes à rester encore quelques instants pour partager le verre servi sitôt après l'assemblée.

L'assemblée est close à 22h20

Le Syndic

Philippe Conus

La Secrétaire

Marie-Hélène Butty